

des Princes &c. Août 1763. 103
désire de leur faire éprouver le plus promptement
& le plus constamment qu'il sera possible, les
douceurs & les avantages. J'ai conclu, conjointe-
ment avec mon Frère & Cousin le Roi d'Espagne,
un Traité définitif de Paix, qui a été signé le 10.
Février dernier par nos Ambassadeurs & Mini-
stres Plénipotentiaires, ainsi que par ceux du Roi
de la Grande-Bretagne & du Roi de Portugal.
Cet heureux événement a été suivi du rétablisse-
ment de la tranquillité générale dans les quatre
Parties du Monde. Il ne me reste qu'à rendre
graces à Dieu d'avoir inspiré à tous les Souve-
rains qui ont pris part à la guerre des mêmes sen-
timens de justice & d'humanité dont j'étois ani-
mé; & c'est pour remplir ce devoir que mon in-
tention est que vous fassiez chanter le Te Deum
dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de
Paris & autres de votre Diocèse avec les sole-
mnités requises, au jour & à l'heure que le Grand
Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de
ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait,
mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit
à Versailles le 9. Juin 1763. Signé LOUIS;
& plus bas PHELIPPEAUX.

Conséquemment à cette Lettre du Roi, l'Ar-
chevêque de Paris a donné le beau Mandement
que voici.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miséri-
corde divine & par la grace du St. Siège Apo-
stolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint
Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Or-
dre du Saint Esprit, Proviseur de Sorbonne &c.
Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les
Fidèles de notre Diocèse, Salut & Bénédiction.

La